

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Décision du 25 AVR. 2018
relative à l'ouverture d'une consultation sur Internet

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L. 132-1,

Décide :

Article 1^{er}

Une consultation ouverte en application de l'article L. 132-1 du code des relations entre le public et l'administration, est publiée sur le site :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-modifiant-diverses-dispositions-a1814.html>

Elle porte sur un projet de décret modifiant diverses dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à la protection de la nature.

Cette consultation ouverte se substitue à la consultation du conseil national de la chasse et de la faune sauvage, obligatoire en application de l'article L. 421-1 A du code de l'environnement.

La consultation sera organisée du 30 avril au 23 mai 2018 inclus.

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du ministère.

Fait le **25 AVR. 2018**

Le Directeur de l'eau et de la biodiversité
Thierry RATIN